



Bassin Loire-Bretagne
Bassin de la Vienne
Affluent de la Vienne
Longueur : 42 km
Bassin versant : 311 km²
Source : BD CARTHAGE®

La GLANE

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Glane est dans la masse d'eau « La Glane et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Vienne » (code européen FRGR0382).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Glane sont mesurés à la station hydrométrique de Saint-Junien (code L0813010) ; *Cf. Rubrique Hydrométrie.*

Qualité

La Glane a été affectée d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) jusqu'à la retenue du Dérot (commune de Saint-Junien) où l'objectif passe à 2 (qualité passable) jusqu'à la confluence avec la Vienne ; elle est classée en deuxième catégorie piscicole entre le pont du Dérot et son confluent avec la Vienne.

Il n'y a pas de station du Réseau National de Bassin (RNB) sur la Glane. Les études de qualité réalisées par la DIREN Limousin portent sur l'ensemble de son cours et de ses affluents (1985) et en amont de Saint-Junien (1988 et 1990). Une autre étude a été réalisée au niveau du site du limnigraphe par la DIREN Limousin pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en 1994 et 1999 (ZAR Val de Vienne).

Un réseau départemental (RCD), complémentaire au Réseau National de Bassin (RNB) mis en œuvre depuis mai 2001 selon un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Haute-Vienne, dispose d'un point de mesure sur la Glane à l'amont d'Oradour-sur-Glane (code 04080830) ; les résultats sont à demander au Conseil Général de la Haute-Vienne (Direction du Développement, Service Eau et Assainissement, 43, avenue de la Libération, 87000 LIMOGES, tél 05.55.45.10.10). Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été maintenue et intégrée au Réseau de Contrôle de Surveillance (DCE-RCS).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; *Cf. Rubrique Qualité des eaux superficielles.*

Atlas des zones inondables

Un atlas des zones inondables de la Glane (de Nieul à la confluence avec la Vienne) a été réalisé par BCEOM en 2004 ; il concerne une longueur de cours d'eau de 35,7 km.

Intérêt écologique et patrimonial

Deux sites inscrits sont liés à la Glane : Vallée de la Glane à Nieul (27 décembre 1982) et Vallée de la Glane à Saint-Junien (16 mai 1989 ; à noter que la ZNIEFF de type I Vallée de la Glane au site Corot qui reprend les limites du site inscrit présente des intérêts ornithologiques et floristiques) ; *Cf. Rubriques Nature ZNIEFF et Sites et Paysages.*

L'étude menée par la Délégation Régionale Auvergne-Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche (brigades départementales de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) pour la DIREN Limousin en juillet 1998 : « Présence de l'écrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes en Limousin, propositions de sites Natura 2000 » a fait état de la présence de cette espèce protégée par la Directive Habitat dans un affluent de la Glane.

Les principaux affluents de la Glane ont été affectés d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) : le **Glanet** (Longueur : 17 km), la **Vergogne** (ou Ruisseau de Pranaud, Longueur : 16 km, à l'aval de la ZNIEFF de type I Etang de Cieux), le **Ruisseau de l'Oncre** (ou Ruisseau du Brudoux dans sa partie amont ; Longueur : 12km, à l'aval de la ZNIEFF de type I Etang de Fromental et chaos rocheux de la Roche aux Fées).

Mise à jour : juillet 2008